



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 19 juillet 2017 à 18 h 30

SP.RS - 418.2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le Mercredi 19 juillet à 18 h 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Kotte ECENARRO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ECENARRO (Maire) – Mme. KEHRIG-COTTENÇON, M. TRANCHE, Mme. BUTORI, M. IRAZUSTA, M. ELIZALDE, Mme. CAZALIS, Mme. POLA-LAKE, M. ARRUABARRENA (Adjoints) – Mme. LEGARDINIER, M. DAUBAS, Mme. ANSAULT-LECUONA, M. DURANDEAU, M. GIANANTI, Mme. HARAMBOURE, M. DIAS, Mme. MOUNIOS-ADURRIAGA, M. BOURROUILH-PAREGE, Mme. CAUBET-LECUONA, M. FRUCHART, M. CAMBLONG, Mme. CEZA, M. TENA, Mme. DUHART-ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. DESTRUHAUT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme. CAMACHO-SATHICQ qui donne procuration à Mme. BUTORI, Mme. VESGA-SORONDO qui donne procuration à M. le Maire, Mme. VARELA qui donne procuration à M. ELIZALDE, Mme. IRASSART-ESTOMBA qui donne procuration à M. POUYFAUCON, M. BERRA qui donne procuration à Mme. DUHART-ETCHENAUZIA, M. BALANZATEGUI qui donne procuration à Mme. ZUBIETA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme. Christelle CAZALIS.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

I - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 19 JUIN 2017 ET DU 30 JUIN 2017

Monsieur le Maire fait procéder à la lecture des procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux du 19 juin 2017 et du 30 juin 2017 par Madame CAZALIS, désignée en qualité de secrétaire de séance.

Ce document est soumis à l'approbation de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. le Maire laisse la parole à Mme. KEHRIG-COTTENÇON.

Mme. KEHRIG-COTTENÇON : vous trouverez devant vous un petit flyer présentant les nouveautés estivales de notre réseau Hegobus et notamment l'application MyBus et l'application M-Ticket. Ce système a été développé par Monkey Factory, spécialement pour notre territoire Sud Pays Basque et c'est une application qui est unique en France.

Elle est très pratique. Vous pourrez acheter vos titres de transport avec vos smartphones et avoir les informations du réseau en direct sur vos smartphones.

M. le Maire : je profite de cette séance pour féliciter en votre nom à tous notre collègue Jean DIAS qui a reçu, le 14 juillet, la médaille de l'Ordre Nationale du Mérite en même temps, qu'un autre hendayais, M. ZABALETA qui a reçu la médaille de la Légion d'Honneur. Bravo Jean pour cette belle médaille.

Concernant le Conseil Municipal, M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à une écriture comptable non budgétaire portant sur le budget annexe du Port de Pêche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

II - DÉLIBÉRATIONS

L'ordre du jour est ensuite abordé :

SUR RAPPORTS DE M. Kotte ECENARRO

081.2017 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

- En application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes prises en vertu des délégations accordées par délibérations du Conseil Municipal des 28 avril 2014 et 7 janvier 2015 :

043.2017	Association Club Plein Forme - Actualisation de la Convention d'Occupation de la Salle Municipale de Musculation	/
044.2017	Autorisation d'ester en justice dans le cadre de l'appel présenté par le Comité des Fêtes de Hendaye	/
045.2017	Église Saint Vincent - Contrat de vérification des installations contre la foudre passé avec la Société BCM FOUDRE	195,00 € HT
046.2017	EHPAD HAIZPEAN - Contrat d'entretien des toitures terrasses passé avec la Société SMAC	2 500, 00 € HT
047.2017	Exposition des peintres hendayais 2017 - Tableau primé	700,00 €
048.2017	Aménagement intérieur de salles de répétitions artistiques - Phase 2 - Centre Social DENENTZAT - Lot 4 b : Plâtrerie - isolation - acoustique - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la SARL SAMISOL	54 730,92 € HT
049.2017	Aménagement intérieur de salles de répétitions artistiques - Phase 2 - Centre Social DENENTZAT - Lot 6 b : Plomberie - CVC - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la SARL AYPHASSORHO PAYS BASQUE	61 795,73 € HT
050.2017	Aménagement intérieur de salles de répétitions artistiques - Phase 2 - Centre Social DENENTZAT - Lot 7 b : Électricité - courants forts - courants faibles - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la SNC INEO AQUITAINE	avec option : 2 673,99 € HT soit un total de : 51 615,97 € HT
051.2017	Aménagement intérieur de salles de répétitions artistiques - Phase 2 - Centre Social DENENTZAT - Lot 9 b : Peintures - sols souples et revêtements muraux - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la MAISON BISCAY	19 520,64 € HT
052.2017	Aménagement intérieur de salles de répétitions artistiques - Phase 2 - Centre Social DENENTZAT - Lot 10 b : Plancher salle de danse - Marché de travaux (procédure adaptée) passé avec la S.A. HARLEQUIN EUROPE	22 474,75 € HT
053.2017	Mise à disposition de bureau à l'Hôtel de Ville pour permanences de l'Association La Cimade	/
054.2017	Fourniture et livraison de repas aux restaurants scolaires - Marché 2017-2019 passé avec la Société ELIOR	. Maternelle TTC : 2,50 € . Élémentaire et adulte TTC : 2,71 €
055.2017	Implantation d'un coffret électrique à Irandatx - ENEDIS	/

- Renonciations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 46 mutations foncières pour un montant global de 12 128 170,00 €.

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L2122-22 DU CGCT

(Fournitures et Services < à 209 000 € et Travaux < à 1 000 000 € HT)

IDENTIFICATION	DÉSIGNATION DU LOT CONCERNÉ	TITULAIRE	MONTANT € H.T.	DATE NOTIFICATION
Église Saint-Vincent Contrat de vérification des installations contre la foudre	LOT UNIQUE	BCM Foudre	195,00 ANNUEL	12/06/2017
EHPAD HAIZPEAN Contrat d'entretien des toitures terrasses	LOT UNIQUE	SMAC	2 500,00	13/06/2017
Centre Social DENENTZAT Aménagement intérieur de salles de répétitions artistiques - Phase 2 -	LOT 4 B PLÂTRERIE- ISOLATION- ACOUSTIQUE	SARL SAMISOL	54 730,92	26/06/2017
	LOT 6 B PLOMBERIE - CVC	SARL AYPHASSORHO PAYS BASQUE	61 795,73	26/06/2017
	LOT 7 B : ÉLECTRICITÉ - COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES	SNC INEO AQUITAINE	51 615,97 (avec option 2 673,99)	26/06/2017
	LOT 9 B : PEINTURES -SOLS SOUPLES ET REVÊTEMENTS MURAUX	MAISON BISCAY	19 520,64	26/06/2017
	LOT 10 B : PLANCHER SALLE DE DANSE	S.A. HARLEQUIN EUROPE	22 474,75	26/06/2017

Le Conseil Municipal prend acte de la situation. Pas de vote.

087.2017 - OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE - BUDGET ANNEXE DU PORT DE PÊCHE APUREMENT DES SOLDES

Dans le cadre de son dernier contrôle, la Chambre Régionale des Comptes réitérait sa demande de régularisation de l'excédent budgétaire sur le budget du Port de Pêche.

Il est proposé d'autoriser Madame le Trésorier à :

- 1) ré imputer la somme en cause dans cette affaire (soit 2 066 857 €), du compte 1021 au compte 131, puis solder ce dernier par le compte 139[16] ;
- 2) réduire les comptes 131... par les comptes 139... respectifs, des montants des subventions censées être renvoyées en totalité au résultat.

M. le Maire : je pense qu'il y a des questions.

M. DESTRUHAUT : bonsoir à tous, non ce n'est pas une question. Cette délibération nous est transmise, juste à l'instant, nous n'avons pas pu vérifier tout ce qui est dit là-dessus, puisqu'elle a été communiquée, aujourd'hui, simplement.

Nous vous faisons confiance, je pense que c'est clairement la régularisation de ce qui a été demandé par la Cour Régionale des Comptes, depuis quelques temps déjà, c'est un dossier qui est assez ancien.

Nous estimons que ce que vous écrivez, c'est-à-dire que cette régularisation est ferme et définitive et que la Municipalité et la Ville ne seront pas retoquées par la Cour Régionale des Comptes sur un prochain, ce que j'appelle audit, vous allez me dire que ce n'est pas un audit mais bon voilà.

Nous vous faisons confiance sur le fait que tout est en règle puisqu'il s'agit d'une histoire assez ancienne qui remonte à plusieurs dizaines d'années.

M. le Maire : cette délibération nous renvoie, effectivement, au rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 05/10/2016 et à nos divers échanges qui ont eu lieu en Conseil Municipal pour des subventions d'investissement transférables du Budget Annexe du Port de Pêche datant d'il y a 20 ans (1997).

C'est ainsi notamment, que lors du Conseil Municipal du 16/02/2017, M. DESTRUHAUT affirmait « il s'agit de 2 066 857 € d'anomalies pour des subventions indûment transférées au compte de résultat du Port de Pêche, ce qui a eu pour conséquence d'embellir le résultat financier de ce budget annexe ». C'était bien une affirmation de votre part. M. DESTRUHAUT je suis désolé de vous décevoir, car vos affirmations s'avèrent encore une fois erronées. En effet, l'intégrité financière de ce budget annexe n'est pas remise en cause et au vu des éléments fournis à la fois par Madame La Trésorière et notre Directeur Financier, la Direction Départementale des Finances Publique (DDFIP) a accepté, sans aucune dérogation, les écritures d'ordre qui vous sont aujourd'hui proposées dans cette délibération.

Vous aurez noté que nous siégeons aujourd'hui en présence du portrait du nouveau Président de la République, lequel veille désormais sur la clarté, la sérénité et la sincérité de nos débats. M. DESTRUHAUT, c'est aussi dans ce contexte et dans cet esprit que j'ai tenu à m'exprimer aujourd'hui.

M. DESTRUHAUT : bon, c'est très bien, je vois que vous avez préparé une réponse et anticipé une réponse, c'est très bien, par écrit.

M. le Maire : je savais que vous alliez poser une question.

M. DESTRUHAUT : non, car nous venons juste de la recevoir à l'instant, il y a cinq minutes, elle aurait pu être transmise auparavant, cela n'a pas été le cas.

Ceci dit, je maintiens ce que j'ai dit « anomalie » ce n'est pas moi qui l'ai dit c'était écrit par la Cour Régionale des Comptes, après il y a eu une demande qui a été faite par la Municipalité et c'est bien, elle a été acceptée. Maintenant, si elle acceptée par les instances en question, il n'y a aucun souci, on accepte.

Ce que vous dites ça été marqué noir sur blanc dans le rapport. C'est bien de l'avoir rappelé si vous voulez. La prochaine fois, essayez d'envoyer les documents à l'heure et on pourra aussi vous répondre.

M. le Maire : mais surtout la prochaine fois, essayez d'éviter d'affirmer et ça ira beaucoup mieux pour tout le monde. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

À compter du mois de juillet 2017, l'accès au parc de stationnement de Sokoburu (prolongement du boulevard de la mer) est contrôlé par une barrière.

Il est proposé à l'assemblée de fixer le tarif du stationnement à 0,40 € pour un quart d'heure soit 1,6 € l'heure.

Mme. DUHART-ETCHENAUZIA : bonsoir, une petite question, cette barrière va, apparemment, permettre de payer effectivement le temps réellement utilisé, ce qui est une bonne chose. Par contre, la carte hendayaise n'est pas abordée, est-ce qu'elle va être prise en compte, est-ce que les hendayais vont toujours bénéficier des 3 heures gratuites pendant l'été, 3 heures le matin et/ou 3 heures l'après-midi.

M. TRANCHE : dans un premier temps, il faut savoir au titre de la loi MAPTAM qui nous oblige à modifier toutes les réglementations sur le stationnement, on sera à même de vous proposer une réunion plénière pour pouvoir aborder ce genre de question en toute transparence et pouvoir débattre.

En ce qui concerne cette barrière et, éventuellement, celle que l'on déciderait de mettre ailleurs la carte hendayaise ne fonctionnera pas sur ces secteurs-là.

M. le Maire : pour préciser ce que dit M. TRANCHE, vous avez été invités à une plénière qui ne parlera que du stationnement (c'est un sujet suffisamment complexe) le 23 août à 18 h 30 où nous évoquerons tous les problèmes car il y a d'autres problèmes que vous allez découvrir en même temps que nous.

Mme. DUHART-ETCHENAUZIA : tu parles d'autres parkings, donc j'imagine que celui des orangers va être dans le même cas.

M. TRANCHE : effectivement, c'est une balance entre l'investissement que peut coûter la fermeture d'une barrière, c'est-à-dire la somme de la barrière et des clôtures.

Mme. DUHART-ETCHENAUZIA : oui, qui s'élève à combien justement ?

M. TRANCHE : c'est en fonction de chaque lieu, nous avons une enveloppe différente, en l'occurrence, pour l'instant ce parking-là est fermé et nous évaluerons, tous ensemble, ces décisions seront portées à la délibération du Conseil Municipal, sur la fermeture et sur celle d'autres parkings.

Mme. DUHART-ETCHENAUZIA : d'accord, mais le coût de cette barrière s'élève à combien ? Quand est-ce qu'elle entre en vigueur ? Vous marquez de juillet à ? Est-ce qu'elle fonctionne déjà ?

M. TRANCHE : actuellement, la barrière est posée, elle n'est pas fonctionnelle parce qu'il faut des lignes, des GSM, il s'agit de problématiques techniques.

Mme. DUHART-ETCHENAUZIA : donc, pour l'instant les hendayais qui se garent dans ce parking peuvent utiliser leurs cartes.

M. TRANCHE : oui pour l'instant.

Mme. DUHART-ETCHENAUZIA : pour l'instant. Dès qu'elle sera posée cela sera terminé pour eux.

M. le Maire : oui et l'on récupère les horodateurs.

Mme. DUHART-ETCHENAUZIA : oui, pour les mettre j'imagine dans les rues parallèles au boulevard de la mer, de l'autre côté puisqu'elles vont devenir payantes, d'après ce que vous aviez dit à la réunion du boulevard de la mer. Je ne doute pas qu'il y aura une utilité de ces horodateurs mais nous voterons contre cette délibération car les hendayais se font, encore une nouvelle fois, pénaliser sur la carte hendayaise. Donc nous voterons contre.

M. TRANCHE : je comprends ton état, mais nous sommes dans un état d'esprit complètement différent. Je ne voulais pas aborder les prérogatives de la réunion du 23 août, mais je pense que l'on peut se targuer d'avoir sauvé la carte résident hendayais, au titre des nouveaux dispositifs qui vont être posés. Donc, effectivement se sont des dispositifs qui ont tendance, tel que tu le présentes, à pénaliser les hendayais, mais pour moi, je pense que la grosse réussite sera le sauvetage de cette carte hendayaise sur tout le territoire de la Commune.

Mme. DUHART-ETCHENAUZIA : je ne comprends pas pourquoi tu parles de sauvetage de la carte hendayaise sur tout le territoire puisque déjà là elle n'est pas sauvée. Donc, il en sera de même pour les autres parkings qui seront fermés.

J'ai du mal à te suivre, franchement je ne comprends pas comment on peut sauver la carte hendayaise quand dans ce parking de la plage on ne pourra plus l'utiliser.

Je ne connais pas la proportion des hendayais qui se garent dans ce parking ni dans celui des orangers.

En attendant, c'est un boulevard et une plage aux hendayais et ils vont être pénalisés au niveau du parcimètre. Pour moi et pour nous c'est une aberration.

M. le Maire : en fait, le problème de la carte hendayaise va connaître une limite, c'est-à-dire qu'à un moment donné les gens auront une carte mais ils n'auront pas de place pour se garer.

Je rappelle que sur le boulevard de la mer lorsque le premier tronçon de travaux a été fait vous avez supprimé 240 places de stationnement.

Dans la deuxième partie, que nous nous apprêtons à réaliser, en conservant un double sens, il est probable que nous en supprimerons à minima 140.

Nous ne sommes pas loin de 400 places qui manqueront en front de mer.

Donc, à un moment donné les hendayais auront la carte et pour peu qu'ils arrivent à l'heure ils trouveront des places.

La vraie problématique est : où est-ce que l'on met les voitures ? Carte ou pas carte.

Mme. DUHART-ETCHENAUZIA : cette problématique ne date pas d'aujourd'hui, nous sommes entièrement d'accord puisque nous avons évoqué à l'époque des parkings tampons avec la navette. Il reste encore le centre-ville où il y a quand même une partie de gratuité, pour moi elle n'est pas encore morte et j'espère qu'elle ne le sera jamais.

M. le Maire : je ne dis pas qu'elle est morte, je dis simplement que la problématique est le nombre de places. On peut disposer d'une carte et ne pas avoir de place, cette situation se retrouve de plus en plus, malheureusement. Je ne jette la pierre à personne c'est très factuel.

M. POUYFAUCON : je pense que l'un n'empêche pas l'autre, ce n'est pas parce que l'on manque de places que l'on ne peut pas avoir la carte pour se garer gratuitement en tant qu'hendayais. Pour moi ce n'est pas un souci, par contre ce qui me dérange un peu, Fred, tu parles de rentrées d'argent, enfin d'équilibre par rapport à ce que coûte la barrière. Ce que je comprends, c'est que finalement ce sont les hendayais qui vont le financer car ils vont devoir payer ce parking.

M. le Maire : in fine tu cours comme tu veux, ce sont les hendayais qui financeront. Le seul avantage de ce stationnement-là c'est que celui qui utilisera ce parking paiera le temps passé et pas plus.

M. POUYFAUCON : oui, mais pour l'instant on ne payait pas du tout. Je préfère qu'il soit financé par les estivants, entre nous.

M. DESTRUHAUT : tu disais, Fred, qu'il va y avoir une réunion plénière qui va être prévue. Pourquoi cette délibération maintenant ?

Pourquoi ne pas en débattre ensemble lors de la plénière et après, éventuellement, décider tous ensemble, quand nous aurons toutes les informations. Il y a peut-être des solutions, le nouveau système de bornes, j'ai vu qu'il y a un lecteur de plaques d'immatriculation, il y a peut-être un moyen de mettre en relation la lecture des plaques d'immatriculation hendayaises avec un porte-monnaie électronique, je n'en sais rien, il y a peut-être des solutions. Peut-être que la carte de stationnement peut-être transformée d'une autre façon ?

Après, ce que vous dites, Monsieur le Maire, c'est un autre problème. Nous, nous parlons de la carte de stationnement, les hendayais ils seront toujours obligés de se garer, de circuler sur Hendaye et c'est valable pour tout le monde, c'est vrai qu'il y aura des places en moins mais cela n'est pas spécifique à Hendaye, il y a des villes où cela se passe comme cela et ils trouvent des solutions.

M. le Maire : ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. DESTRUHAUT : la question est pourquoi ne pas attendre la plénière avant de proposer ce type de délibération ?

M. TRANCHE : je pense, qu'à un moment donné, nous avons un devoir d'honnêteté vis-à-vis des hendayais. Je rappelle que la recette des stationnements est une des seules et unique source de financement. Donc, moi je n'ai pas à avoir honte ou à rougir de considérer que d'enlever la carte stationnement au niveau du Port de Sokoburu est un handicap pour les hendayais à partir du moment où l'on va crédibiliser, garantir des recettes qui feront que l'on ne pourra pas toucher au point d'imposition pour les hendayais.

Donc, pour moi, personnellement, sans aller au-delà ou plus loin que ce que vient de dire Peio, je pense que c'est un dispositif qui va garantir systématiquement des rentrées d'argent qui vont profiter aux hendayais.

M. POUYFAUCON : cela profite aux hendayais, mais du coup le point d'impôt que tu ne rajoutes pas tu le paies en payant le parking.

M. TRANCHE : non pas forcément, à mon sens, les hendayais très touchés par les questions de développement durable ont, aujourd'hui, des deux roues et des vélos, ont énormément de capacité à se déplacer, peut-être encore plus facilement que des gens qui viennent avec un véhicule de très loin pour avoir accès à la plage.

M. POUYFAUCON : oui, mais quand tu as les enfants tu ne pars pas en scooter même si tu es sensible au développement durable.

M. TRANCHE : tu y vas à vélo.

M. POUYFAUCON : tu paies pour Hegobus, tu paies pour le parking, finalement tu ne paies pas d'impôt mais tu les paies ailleurs, c'est pareil.

M. TRANCHE : Peio, il ne faut pas mentir aux hendayais, c'est une source de recettes indispensable pour la Ville, qui protège et garantit des recettes à la Ville et qui protège les hendayais. C'est aussi une garantie et un contexte financier.

M. DESTRUHAUT : est-ce que le système que vous voulez mettre en place est un dispositif qui peut évoluer ? Je pense que nous en parlerons lors de la plénière. Et si les hendayais n'acceptent pas ce système dans la totalité, est-ce que ce dispositif pourra évoluer ? Cela serait déjà positif.

M. TRANCHE : je pense que, techniquement, aujourd'hui ce logiciel pourra évoluer. A partir du 1^{er} janvier 2018, nous aurons l'obligation de voter une nouvelle tarification.

La tarification qui vous est proposée, ce soir, est liée au tarif horaire du secteur et comme tous les tarifs vont évoluer au 1^{er} janvier 2018, le logiciel sera amené à évoluer.
Je ne pense pas que dans ce dispositif fonctionnel il y aura la possibilité de se garer avec la carte résident.

M. le Maire : mais nous en reparlerons, la plénière est faite pour cela. M. POUYFAUCON, vous parliez du point d'impôt, quand j'entends les débats qu'il y a entre l'Association des Maires de France et le Gouvernement aujourd'hui, je crains que l'on reparle d'impôt très prochainement dans beaucoup de villes dont la Ville d'Hendaye aussi.

M. POUYFAUCON : je le crains aussi. Je calculais, vite fait, si on va à la plage tous les jours, si on prend Hegobus, si nous n'avons pas la carte, cela fait 30 €, si l'on doit payer le parcmètre tous les jours, autant monter un point d'impôt, cela revient au même au bout du compte finalement.

M. le Maire : celui qui prend la voiture n'est pas forcément celui qui paie les impôts. Il y a, quand même, 50 % de gens qui sont exonérés d'impôt sur la Commune. Cela intègre aussi la solidarité.

M. POUYFAUCON : on en discutera à la plénière alors.

M. le Maire : voilà, M. POUYFAUCON nous en reparlerons lors de la plénière.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

7 VOTES CONTRE : Mme. IRASSART-ESTOMBA, M. BERRA, Mme. DUHART-ETCHENAUZIA, M. POUYFAUCON, Mme. ZUBIETA, M. BALANZATEGUI, M. DESTRUHAUT.

SUR RAPPORTS DE M. Richard IRAZUSTA

083.2017 - FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT ET ÉNERGIE - PARTICIPATION 2017

La Commune participe chaque année au Fonds de Solidarité Logement qui a pour objet d'aider des ménages en grandes difficultés pour payer les loyers et les consommations d'énergie.

Il est proposé, au titre de l'année 2017, de décider que la participation communale s'élèvera à :

- au titre du logement	6 190,45 €,
- au titre de l'énergie	5 489,65 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

084.2017 - SUBVENTIONS

L'association HANDIPLAGE BAYONNE fête ses 20 ans, elle organise donc une manifestation et sollicite une aide financière de la Ville d'HENDAYE. Il est proposé d'accorder une aide de 700 €.

Compte tenu du calendrier budgétaire appliqué en 2016, pour l'exercice 2017, les dossiers des associations HEMEN, ADIL et Visiteurs des Malades Hospitalisés n'ont pu être examinés. Il est proposé d'allouer :

- 2 995 € à l'ADIL,
- 1 805 € à HEMEN,
- 285 € à l'Association des Visiteurs des Malades en Etablissement Hospitalier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Par délibération en date du 18 novembre 2014, le Conseil Municipal adoptait la création d'un budget annexe destiné à l'organisation et la gestion des fêtes et animations municipales.

La programmation et l'organisation de la fête basque nécessite l'adoption, à compter du 13 août 2017, des tarifs des produits alimentaires et des boissons présentés en séance.

M. DAUBAS : je rappellerais, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, que depuis 2014 nous n'avons pas touché à aucun tarif sur les produits alimentaires et sur les boissons.

M. POUYFAUCON : vu que nous parlons d'animation, je voudrais faire une petite remarque par rapport à ceux qui font l'animation le reste de l'année à Hendaye, notamment les bars à la plage. Je pense que vous êtes tous au courant qu'il y a des bars qui ferment, au niveau de la rue des mimosas, à la plage, il y en a eu 2 en très peu de temps.

Alors me direz-vous, qu'il s'agit de problèmes privés que la Mairie n'a pas à s'immiscer là-dedans, alors je dirais un petit peu quand même.

D'une part, au niveau moral en soutenant ces bars quand ils se font harceler toute l'année et pas que par le voisinage, c'est remonté assez haut, d'après ce que j'ai pu entendre, il y avait quand même des rondes de police qui partaient d'une heure du matin jusqu'à trois heures du matin sans arrêt sur ces bars.

Vous ne pouvez pas dire à la police de ne pas passer mais on peut, peut-être, se positionner au niveau des élus pour dire que c'est peut-être un peu abuser ce genre de comportement et tendre un peu moins l'oreille aux personnes qui se plaignent à côté parce que lorsqu'ils achètent des appartements dans cette zone-là, ils savent très bien qu'il s'agit d'une zone d'animation.

A force de laisser faire cela, nous perdons notre zone d'animation le reste de l'année.

Au niveau infrastructure, pour moi, cette zone-là il faut vraiment faire quelque chose, ne serait-ce que la mettre piétonne de l'Océ jusqu'au Kanttu s'il le faut parce que cela permettrait de la dynamiser, peut-être à des commerces de rester et de pérenniser, parce que si cela continu comme cela nous allons avoir des bouis-bouis qui vont s'ouvrir pour deux mois et qui vont fermer et la zone va mourir.

Cela permettrait aussi de sécuriser la zone parce qu'au bout d'un moment si nous continuons comme cela avec des voitures qui passent, on va attendre qu'un gamin se fasse écraser et on interviendra après.

J'ai trouvé très bien que la rue soit fermée pour la Fête des Chipirons, j'espère que cela sera le cas pour la Fête Basque parce que l'année dernière cela était très dangereux, il y avait les voitures qui passaient devant le Kanttu par exemple.

J'aimerais bien que l'on prenne en main cette problématique-là, apporter un soutien à cette zone-là, à ces commerçants qui sont à la plage et qui font vivre l'animation toute l'année. Sinon cette zone va mourir, les jeunes ne sortiront plus sur Hendaye et ils iront à Irun. Je trouve cela dommage.

Je profitais de cette partie animation pour rappeler quelque chose qui m'a un peu interloqué avec cette fermeture de bars, coup sur coup, et surtout la manière dont cela a été fait, et comment cela a été amené avec le temps.

M. TRANCHE : concernant les deux fermetures que tu évoques, il faut savoir que pour le BASKROCKCAFE, je pense ils ont obtenu de la Municipalité un soutien sans faille durant trois ans malgré ce qui a été dit sur la place publique, je pense que Patrick est bien placé pour en parler.

Au titre à la fois de la concertation, avec la résidence Hikoa et les résidences avoisinantes et je peux, à peu près, dire de manière certaine que la fermeture du bar n'est pas liée à toutes les problématiques de nuisances sonores. Je pense et il te le dira, que Patrick, a été largement soutenu dans sa démarche. Dès le mois de mai 2014, avec Chantal, nous avons proposé plusieurs réunions avec les résidents. Pour endiguer l'achat des appartements dont tu parles nous avons même autorisé une terrasse pour que les gens ne soient pas étonnés de voir un bar disparaître en hiver et réapparaître en été.

Donc, nous avons voulu la présence d'une terrasse annuelle, signe visuel pour les futurs acheteurs de la présence d'un bar.

Quand on vient acheter un appartement un lundi ou un mardi en plein mois de février on n'est pas censé savoir que l'on a un bar dynamique en été.

D'autre part, il me semble que cette résidence, j'en suis strictement certain, présente des non-conformités qui ne sont pas liées à la responsabilité de la Commune mais à la responsabilité de la copropriété.

Pour très bien connaître ce dossier et l'avoir soutenu longtemps je pense que l'on doit dire qu'il ne s'agit pas du problème des nuisances sonores qui a entraîné cette fermeture et remercier aussi toute la souplesse de tous les résidents qui ont bien voulu nous entendre et avec qui nous avons fait des échanges nombreux en limitant, certaines fois, des manifestations en secteur tendu ou en période tendue pour comprendre aussi qu'ils avaient besoin d'un certain calme.

Mais pour le BASKROCKCAFE soyons rassurés de tout le soutien de la Municipalité.

En ce qui concerne ta deuxième question, au niveau de la fermeture de la rue, elle sera traitée pour la Fête Basque de manière innovante, de la même façon que pour Fête du Chipiron. Tout le secteur sera fermé, j'adresse un appel public à tous les commerçants, ils ont aussi une empreinte, une démarche, une carte à jouer, de construction dans cette démarche de ne pas organiser soit des concerts en dehors des heures légales en sachant, qu'une fois de plus, on a déplacé les horaires pour que l'autorisation administrative soit repoussée de deux à trois heures pour que tous les hendayais puissent profiter et le vendredi et le dimanche d'une fête communale largement appréciée.

M. POUYFAUCON : Fred, je ne dis pas que vous n'avez pas assez soutenu, ce n'est pas cela du tout. Je pense qu'il y aurait quelque chose à faire et pourquoi pas donner plus d'autorisations pour faire bien comprendre, moi je suis désolé mais *ça me fout en l'air* cette histoire, parce qu'il y avait vraiment du harcèlement : du type à dire que cela sentait la frite alors que les cuisines étaient fermées, c'était quotidiennement. Quand tu me dis que les nuisances sonores ne sont pas la cause de la fermeture du bar, le fait est que quand tu arrives au boulot avec la boule au ventre parce que tu sais que l'on va venir te retoquer à minuit et bien tu fermes à minuit et tu ne fermes pas à deux heures. Du coup, tu as un chiffre d'affaires qui est sérieusement en baisse puisque tu ne sers pas de boissons de minuit à deux heures et c'est là où les gens consomment le plus.

Donc, il y a peut-être un problème financier mais il y a, aussi, ce problème de nuisances sonores ainsi le bar n'a pas pu s'émanciper et il y a eu des répercussions financières.

M. TRANCHE : pour bien connaître le dossier sur tout l'arrondissement, je dirais, et ce n'est pas propre à Hendaye, les gérants et commerçants des bars à partir du moment où ils ouvrent une identité sont conscients qu'ils ont à faire à des problématiques. Quand on a des sas on n'est pas forcément responsable de celui qui va rester dans la rue même après la fermeture du bar. Je pense que Patrick doit être félicité dans sa démarche parce qu'il a eu une hausse de son chiffre d'affaires, notamment grâce à l'activité de restauration qu'il a pu développer en utilisant la terrasse. Contrairement à ce que tu as dit en parlant de baisse du chiffre d'affaires.

Donc c'est un problème qui ne doit pas amener de divergences, avoir un bar, avoir de la musique, avoir de l'animation, avoir des fumeurs dans une enceinte aujourd'hui dans des établissements recevant du public génèrent des problématiques à Hendaye comme à Saint-Jean-de-Luz comme partout et il faut que l'on développe une concertation très poussée entre les résidents à proximité de ces établissements-là. Ce n'est pas lié à Hendaye et je répète qu'à Hendaye, la Municipalité et les Conseillers que vous êtes ont participé très fidèlement à la défense de ce lieu qui était un bon lieu pour nos jeunes.

Mme. CAZALIS : juste de manière plus générale, puisque tu as saisi la question de l'animation, je pense que nous sommes plusieurs dans notre équipe à partager cela, la preuve en est que depuis le début du mandat au niveau de l'événementiel nous avons mis en place les discothèques avec l'Office du Tourisme, nous avons mis les concerts Reggae sur la plage. Ne sois pas inquiet nous sommes d'accord sur le fait qu'il faille une animation estivale ainsi que toute l'année. Nous essayons d'aller dans ce sens et aidons dans les démarches qui vont dans ce sens contrairement à l'ancienne Municipalité, qui avait, elle, fait le choix d'une politique complètement opposée puisqu'elle avait décidé d'interdire tout ce qui était musique actuelle et musique amplifiée sur le quartier de la plage. Donc, concrètement, nous ne sommes pas dans cette démarche-là et même si nous n'arrivons pas à résoudre tous les problèmes, en tout cas, nous essayons de démontrer par certains projets que nous sommes favorables à une animation sur notre territoire.

M. POUYFAUCON : pourquoi te sens-tu obligée de revenir sur avant ? J'essaie d'être constructif et toi tu es agressive, ce n'est pas bien grave. Tu justifies ton action en revenant sur le passé.

Mme. CAZALIS : ce n'est pas de l'agressivité, c'est juste pour dire que sur la philosophie de ce que peut être le quartier de la plage, c'est de celui que l'on parle, c'est juste affirmer la philosophie de notre équipe. A un moment donné, tu as dit qu'il ne faut pas donné du poids au discours de certaines personnes et plutôt entendre l'intérêt général parce que sinon on va laisser Hendaye se mourir et les animations ne plus exister. Donc c'était sur ce point que je souhaitais rebondir en te disant que justement nous essayons d'écouter équitablement les deux parties mais que nous avons quand même une volonté de développer les choses et non pas d'interdire de la musique amplifiée par exemple comme cela a pu être dans le passé. Ce n'est pas polémique c'est un constat.

M. POUYFAUCON : un petit peu quand même, mais ce n'est pas bien grave. Toute cette bonne volonté n'a pas pu empêcher que le bar ferme et que cet endroit ne soit pas attractif pour les commerces d'animation. Ce qu'il faut bien avoir en tête c'est qu'il ne faut pas perdre cette rue de bars à la plage parce que sinon on n'aura plus aucun endroit pour aller décompresser en fin de semaine le reste de l'année et je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus .

Ce que j'ai proposé, tout à l'heure, vite fait et vous n'avez pas relevé, serait de mettre cette rue piétonne toute l'année pour que les gens puissent rester avec les gamins. Que cela soit un lieu de vie et pas avec des voitures qui passent au milieu. Là les commerces viendront et se pérenniseront et, à mon avis, c'est la solution. Il faudrait voir avec l'ESKUALDUNA pour qu'il refasse les lumières sous les arceaux car on dirait une poissonnerie, il faudrait que cela soit mignon que cela donne envie d'y aller, c'est juste une réflexion là-dessus que j'ai.

Mme. CAZALIS : mais justement le cœur de ville il est au centre-ville c'est-à-dire que la plage cela vit l'été. On focalise car nous sommes en période estivale mais, nous, nous sommes soucieux de cette vie de « village » où effectivement comme tu dis on peut se retrouver pour boire un coup, pour manger, pour avoir les enfants mais c'est aussi le travail, que je pense que l'on mène, dans tout le travail de réhabilitation du centre-ville et que la priorité soit aussi donnée au centre-ville.

Là, on focalise sur la plage mais, je pense que, ce dont tu parles peut tout à fait intégrer le projet que nous allons mener sur la réhabilitation du centre-ville.

M. POUYFAUCON : à Hendaye, finalement il y a 2 centres-villes : la plage et la ville, il faut réussir à dynamiser les 2 sans en oublier 1.

L'Hendayais a fermé il dynamisait pas mal le centre-ville, c'est le même souci, il ne faut pas perdre ces centres de vie. Je pense qu'il faut être très attentif à cela.

M. le Maire : le problème qui est soulevé par M. POUYFAUCON est réel et est connu dans toutes les stations balnéaires, c'est la cohabitation ou la non-cohabitation entre les usagers et les voisins qui ne supportent pas la présence d'un bar ou d'un restaurant.

La deuxième problématique, et je reste très factuel, je constate depuis des années que pour les différents gérants que nous connaissons tous, des jeunes qui ont pris ces bars-là, dès qu'ils ont commencé à faire un peu d'animation cela s'est mal passé.

Cela s'est mal passé parce que dans cette copropriété ces locaux ne sont pas adaptés. Les voisins nous disent et on veut bien les croire qu'ils entendent le bruit des glaçons, nous en sommes-là. Quand les copropriétaires viennent voir le Maire et les représentants du Conseil Municipal pour dire qu'il va falloir faire un procès à M. IRIGOYEN ou autres, nous répondons qu'ils ont un problème à traiter au sein de la copropriété. A un moment donné, un propriétaire laisse utiliser un lot pour y faire de la restauration et de l'animation alors que normalement il n'aurait pas le droit de le faire si les locaux ne sont pas aménagés. M. IRIGOYEN a fait des travaux et d'autres prédécesseurs ont fait également d'autres travaux d'isolation et pourtant cela n'a pas marché.

On a presque envie de dire au prochain locataire des lieux : ne te mets pas là, mets-toi ailleurs parce que cela ne va pas marcher, les locaux ne sont pas faits pour ça, ils sont impropres à cet usage-là. M. IRIGOYEN en est conscient, il a fait des travaux, il a mis de l'argent dessus et c'est vrai que pour lui ce n'est pas une bonne affaire.

Ce n'est pas un problème municipal, même si je suis responsable du bruit sur la voie publique, du coup cela devient un problème de copropriété mais les copropriétaires, comme dans beaucoup de copropriétés, ne sont pas tous d'accord pour ester en justice.

Si vous connaissez les prédécesseurs de M. IRIGOYEN, allez les voir ils se sont heurtés aux mêmes problèmes.

M. POUYFAUCON : je suis assez d'accord avec toi, j'ai un plus sérieux doute sur la véracité d'entendre le bruit des glaçons par exemple.

M. le Maire : c'est probablement une image mais quand la police est montée avec des sonomètres, c'est vrai cela dépassait un peu les limites mais encore une fois non pas parce que le gérant était de mauvaise foi mais probablement parce que l'isolation n'est pas parfaite et ne convient à pas à ce type d'établissement. Donc, ils se feront toujours rattraper par ce problème-là. Nous sommes dans une station balnéaire, littorale et nous gérons ces troubles du voisinage, cette incompatibilité entre les voisins et le gérant avec la police et nous-mêmes. Chacun à son mot à dire mais le ressenti n'est jamais le même.

M. DESTRUHAUT : j'entends ce que vous dites et c'est vrai que nous sommes dans une station balnéaire et dans une station balnéaire ça vit, le soir il y a des animations, il y a des animations dans les campings, au centre-ville, sur la plage donc est-ce qu'au niveau de la Municipalité nous n'avons pas intérêt quand ces gens viennent se plaindre, parce que j'imagine qu'ils tapent à votre porte aussi, à leur dire attention vous êtes dans une station balnéaire qui vit, je pense que vous le dites mais il faut se faire entendre.

M. le Maire : nous les avons reçu plusieurs fois. Nous leur expliquons cela aussi, mais il y a quand même une règle, une loi et lorsque l'on dit que nous avons le droit de faire du bruit jusqu'à 20 heures ou 22 heures on se trompe non le bruit est interdit tout le temps.

Et quand on rajoute à cela que depuis la réglementation sur la cigarette les gens sont plutôt sur les terrasses où il y a peut-être plus de bruit que dans le bar (les gens parlent dehors, les portières sont claquées, les démarrages) tout cela contribue à ce que les tensions montent et l'on reçoit à la fois les gérants, les locataires, les propriétaires et parfois la police et c'est un peu compliqué.

M. TRANCHE : je voulais apporter la précision que l'on s'est penché effectivement sur la fermeture de cette rue, notamment nous avons organisé sur l'année 2015 plusieurs réunions. Déjà, les commerçants entre eux ne sont pas d'accord sur la fermeture de la rue, certains pensant que cela va les handicaper plus que les arranger. De maintenir le dispositif qui était la fermeture à partir de 19 heures, a amené à la restauration un certain climat, une certaine ambiance de bien-être propice à la restauration assise et simple. La Municipalité au travers de la Régie Municipale des Fêtes appuie toutes les initiatives qui sont concertées, je pense qu'il faut remercier Team Xo par exemple, nous serons nombreux vendredi soir à aller au Pintxo Pote car c'est une manifestation que l'on met en place, la rue est fermée. Les gérants ont joué le jeu en harmonisant aussi les missions qu'ils portent à différents groupes. En 2014, on s'est retrouvé avec 3 animations sur 3 terrasses différentes à proximité et on avait un climat un peu délétère entre les gérants. Je pense que nous avons réussi à apaiser tout cela par énormément de discussions et nous profitons des animations programmées et soutenues par la Régie Municipale des Fêtes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**086.2017 - ACCORD DE LA COMMUNE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE
POUR POURSUIVRE LA RÉVISION GÉNÉRALE DE SON PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU)**

Par délibération du 30/09/2014, la Commune de Hendaye a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser la Communauté d'Agglomération Pays Basque à poursuivre la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme engagée par la Commune avant le transfert de compétence.

M. DESTRUHAUT : de mémoire nous avons voté en fin d'année, nous nous étions opposés au transfert de compétence du PLU à la Communauté d'Agglomération à l'EPCI parce que la loi ALUR demandait à ce que cela soit fait à compter du 1^{er} mars.

Mme. KEHRIG-COTTENÇON : la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque est devenue au 1^{er} janvier 2017 la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

M. DESTRUHAUT : tout à fait, donc la compétence PLU aujourd'hui dépend à 100 % de l'EPCI. Nous sommes d'accord ?

Mme. KEHRIG-COTTENÇON : oui.

M. DESTRUHAUT : donc là, aujourd'hui le PLU, l'occasion nous est donné de savoir où est-ce que vous en êtes ? quelles vont être les recommandations faites dans ce cadre-là ? nous avons eu la surprise d'avoir la lettre municipale, j'ai fait quelque chose qu'il ne faut pas faire, j'ai feuilleté un petit peu et j'ai vu que le nouveau PLU était en fait aussi prévu pour des nouveaux projets, ces nouveaux projets sont aussi de préserver et sauver les Flots, l'Hôtel de Paris et d'autres sites.

Donc, une question par rapport aux Flots, je pense que c'est d'actualité, là aussi, j'ai l'impression que nous ne pouvons rien faire, qu'il se passe des choses, voilà il s'agit de deux questions en une. Pouvez-vous me répondre là-dessus ?

Mme. KEHRIG-COTTENÇON : concernant le PLU, le transfert de compétence vers l'Agglomération Pays Basque, nous est imposé, je vais vous lire un extrait du courrier de M. le Préfet :

« ... Au 1^{er} janvier 2017, les établissements publics de coopération intercommunale (donc EPCI) créés dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité disposent de la compétence planification en urbanisme c'est-à-dire (Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales) lorsqu'ils sont issus d'une fusion de plusieurs EPCI dont un au moins exerçait cette compétence ».

C'est-à-dire que jusqu'à maintenant, la Communauté d'Agglomération bayonnaise donc l'ACBA exerçait la compétence urbanisme au niveau de son EPCI.

Lors de la fusion de nos 10 intercommunalités nous n'avons pas eu le choix et nous avons donc l'obligation de transférer cette compétence.

« ... c'est le cas de l'établissement dont votre communauté est membre. Dans ce contexte, les procédures d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme sont désormais du ressort de l'EPCI. Cette compétence ne peut être remise en cause par les communes membres qui ne peuvent s'y opposer en utilisant le dispositif de blocage prévu par la loi ALUR qui ne rencontre pas les conditions de son application dans votre nouvelle intercommunalité.... Donc, les procédures engagées par les communes avant le transfert de compétence peuvent être poursuivies par l'EPCI avec votre accord ».

D'où la délibération de ce soir.

En matière de PLU, comme il est écrit dans la délibération et cela ne vous a pas échappé, le PADD est quasiment écrit, il va donc y avoir une plénière au cours de laquelle nous allons débattre du PADD.

Le PADD va vous être présenté notamment par le Cabinet qui travaille sur notre dossier.

Nous avons pris un peu de retard évidemment puisqu'un PLU n'est pas simple.

Le transfert de compétence, aussi, ne nous a pas facilité la tâche. Nous avons rencontré plusieurs difficultés notamment par rapport à l'ANAP. Nous avons voulu intégrer toutes ces composantes du PLU en matière d'urbanisme pour les faire évoluer dans le même sens et obtenir un document seul et unique.

Nous avons également rencontré quelques petites difficultés avec les services de l'État par rapport à la compréhension de la Loi Littoral et son interprétation notamment pour la zone qui concerne le boulevard de la mer.

Nous avons eu, aussi, à gérer le PPRL.

Donc, nous avons pas mal de composantes qui ont fait que nous avons pris du retard avec le Cabinet d'Etudes dans la gestion du PLU.

Nous essayons de rattraper ce retard, le document PADD sera débattu très prochainement ici dans cette même salle, il vous sera présenté en réunion plénière juste avant.

Pour vous parler du dossier des Flots, que dire de ce dossier des Flots ? Il est compliqué.

M. le Maire : les Flots sont propres depuis hier.

Mme. KEHRIG-COTTENÇON : oui, les Flots sont propres depuis hier, c'est la bonne nouvelle pour ceux qui ont pu passer et visualiser le nettoyage qui a été fait.

M. le Maire : que nous avons fait.

Mme. KEHRIG-COTTENÇON : oui que nous avons fait. Il s'agit d'un dossier pour lequel nous avons eu un permis de construire qui a été déposé. Il y a eu un recours, nous avons été obligés de retirer le dossier de permis puisqu'en fait les services de l'État, donc la DDTM, plus particulièrement considère que à travers la Loi Littoral et les espaces proches de rivage la parcelle en front de mer avait été sur-densifiée.

Donc, l'architecte a revu son projet et l'a « dégonflé ».

Pour l'instant, le projet est un peu à l'arrêt.

Le promoteur se pose la question de savoir si son projet est réellement rentable et si la DDTM va finalement accepter le projet tel qu'il est présenté.

C'est un projet de résidence de tourisme qui est intéressant pour notre boulevard de la mer.

Sincèrement et pour avoir beaucoup travaillé sur le dossier, je ne pense pas qu'il soit sur-densifié.

Je pense que le front de mer est un front bâti qui est relativement dense et je pense que nous ne sommes pas incohérents dans la présentation du projet.

Maintenant, il nous reste à convaincre les services de l'État puisque, malheureusement, quand nous avons, comme tu le liras dans la lettre municipale, des bâtiments qui sont vides de tout occupant et qui sont délaissés, la nature ayant horreur du vide, nous avons « plein de petits habitants » qui se précipitent et occupent les lieux.

Pour notre station balnéaire, cette occupation illégale, il faut souligner qu'il s'agit d'une occupation illégale, est détestable puisque cela donne une image franchement très négative.

Nous nous battons au quotidien pour faire en sorte que les occupants illégaux soient sortis. Malheureusement, ces bâtiments ne sont pas propriété de la Commune et donc nous devons gérer ce dossier avec les Sœurs Dominicaines qui sont de bonne composition mais qui ne veulent pas surinvestir dans ces bâtiments pour les protéger.

Elles avaient déjà investi 50 000 € il y a quelque temps pour les protéger, vous avez vu que toutes les ouvertures ont été cassées.

Nous subissons cette occupation qui est très désagréable pour nous élus, pour les hendayais, pour les touristes, c'est une très mauvaise image, malheureusement nous ne faisons que subir même si au quotidien nous faisons bon nombre d'actions pour gérer tout cela.

Je ne sais pas si j'ai répondu à ta question ?

M. DESTRUHAUT : merci.

Mme. KEHRIG-COTTENÇON : nous débattons ici, nous gérerons notre PLU et ensuite il sera de nouveau débattu au niveau du Conseil Communautaire puisque c'est l'instance qui validera toutes les étapes officielles de la gestion de la révision de notre PLU.

M. DESTRUHAUT : est-ce qu'il peut être retoqué par les instances de l'EPCI après avoir été accepté ici ?

Mme. KEHRIG-COTTENÇON : nous allons travailler intelligemment avec eux puisqu'ils font partie des personnes publiques associées.

A partir du moment où ils travaillent avec nous, ils n'ont aucun intérêt à le retoquer. Cela me paraîtrait incohérent, ils mènent la gestion de la révision du PLU avec nous.

M. TRANCHE : sous réserve que ces documents qui sont publics et donc ouverts au recours de n'importe quel habitant et tiers.

M. le Maire : là comme ailleurs.

M. TRANCHE : nous voyons aujourd'hui que les documents d'urbanisme sont attaqués de toute part sur tout le territoire national.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée. La séance est levée à 19 h 35.

HENDAYE, le 21 juillet 2017

*Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,*



Kotte ECENARRO

AFFICHAGE MAIRIE

le : 21.07.2017

*Le Maire,
Conseiller Départemental des Pyrénées-Atlantiques,*

